

BUREAU
Passage
Lemonnier.
12.

LE RASOIR

BUREAU
Passage
Lemonnier
12



— Aoh! Milady, no allons plumer cette petite poulette à nous deux!
 — Ce cher Mylord!
 — Tertuiffel, plumez tant que vous foudrez, nous nous réservons la fricassée!

Rédacteur en chef :
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait

Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

LE PROBLÈME ORIENTAL

Le bombardement d'Alexandrie est commencé... c'est-à-dire, en d'autres termes que le *déplumage* du poulet qu'on appelle l'Égypte est entamé.

Selon toutes les apparences ce *déplumage* s'effectuera sans de bien grandes difficultés. Les opérateurs rencontreront bien par-ci par-là une touffe plus rebelle que les autres, mais en tirant un peu plus fort ils parviendront à l'arracher quand même, et en fin de compte, ils arriveront sans encombre au bout de leur tâche.

Cette opération préliminaire du grand problème oriental ne paraît donc pas devoir amener de graves complications.

Mais quand l'affaire s'embrouillera, c'est lorsqu'il s'agira de manger le poulet.

Ceux qui l'auront plumé revendiqueront naturellement l'heureux privilège de le faire rôtir pour leur usage exclusif.

Mais les diplomates protesteront énergiquement contre une prétention gastronomique aussi égoïste, et un Talleyrand de 36^{me} ordre se chargera de démontrer dans un mémoire aussi long qu'incompréhensible, qu'il n'est pas de la dignité des grandes puissances de laisser manger un poulet quelconque sans en exiger au moins un os.

On échangera les vues les plus variées sur ce thème intéressant mais, comme ventre affamé n'a pas d'oreilles, les diplomates tiendront bon et pour ne pas être tout à fait les dindons de la farce, les malheureux *déplumateurs* devront bien consentir au partage.

Et c'est ici que l'affaire se corsera encore davantage. Généralement dans la diplomatie, on raffole des pattes de poulet. Or, voyez la difficulté ! Ils seront là, à table, six ou sept gaillards réclamant chacun leur petite patte et les poulets, même d'Égypte, n'en ont d'ordinaire que deux !

Que faire dans l'occurrence ? Convoquer une conférence?... Mais les conférences les plus idéales ne sont pas de force à opérer le miracle de la multiplication des pattes !.. Et d'ailleurs il est fort à craindre qu'avant qu'elle soit réunie, le poulet serait gâté.

Diviser chaque patte en trois ou quatre parties égales ? Mais alors les portions seraient insuffisantes pour les appétits en cause, et il n'est pas dans les usages diplomatiques de se retirer de table, sans avoir le ventre plein !

Il reste un troisième moyen, me direz-vous : c'est de tirer à la courte-paille et de laisser ainsi au hasard le soin de rationner les convives.

Mais, malheureux ! les moins favorisés chercheraient chicane aux privilèges du sort, sous prétexte qu'ils ont triché et il en résulterait un échange d'explications tellement aimables que les parties se mettraient réciproquement dans l'impossibilité de diriger encore quoi que ce soit.

Alors comment sortir de là ? Ah ! voilà justement le problème !

J'ai, pour ma part, renoncé depuis longtemps à en trouver la solution, et si vous tenez à conserver un père à vos enfants, je vous conseille fortement de suivre mon sage exemple.

Vos études n'aboutiraient jamais à rien... si ce n'est toutefois à vous rendre dignes de chez Abry.

RACAGNAC.

LA QUINZAINE

Un événement capital, quoique d'apparence secondaire, dans ces derniers jours, c'est l'arrêt de notre Cour suprême sur la prétention soulevée par les fabriques d'église d'avoir le monopole exclusif des pompes funèbres.

Cette prétention qui n'a rien d'étonnant, si l'on s'en réfère à l'esprit de lucre et d'oppression en honneur depuis des siècles dans l'église, cette prétention a été repoussée comme étant destructive des principes de liberté de conscience et de séparation de l'Eglise et de l'Etat garantis à tous les Belges par leur Constitution.

Au nom de décrets qui remontent au premier empire et qui reposent précisément sur un système diamétralement contraire au notre, c'est-à-dire au rapprochement de l'Eglise et de l'Etat suivant le régime du Concordat, les exploiters de la faiblesse humaine ont prétendu nous courber sous leur joug, une fois que la mort avait achevé son œuvre.

Leur commerce qui trouve un aliment, juste à ce moment où l'homme se détache des choses d'ici bas, tirait gros bénéfice de la mise en scène que le vulgaire réclame volontiers en telle circonstance.

Et pour jouir seul de ce gros filon, les boutiquiers tonsurés ont échafaudé un système de monopole que la Cour de Cassation vient d'abattre comme un château de cartes.

De l'argumentation fallacieuse et superficielle de maître Lantheere, ancien ministre de la justice selon le cœur des évêques, il n'est rien resté debout sous les coups vigoureux et acérés de l'avocat général Mesdagh de Ter Kiele.

Le réquisitoire de ce dernier est un chef-d'œuvre juridique et historique : jamais une question n'a été élucidée à tous les points de vue avec une telle hauteur.

Ajoutons que la solution n'était pas douteuse et que la Cour de Cassation, dans tous les cas, ne pouvait sortir un seul instant de la sentence rationnelle et légale qu'elle a prononcée.

Le cléricanisme seul rage, enrage : il déverse sa bile sur des magistrats intègres, et comme d'habitude, qualifie de *spoliation*, d'*iniquité*, d'*abus odieux* la décision qui le fait rentrer dans le droit commun.

« A quel plaisir d'être petit-frère » (air connu).

Le doux Mellel, l'assommeur de l'école St-André, est sorti presque triomphant de notre tribunal correctionnel.

Ce professeur avec Dieu qui ne donnait que des *chiquenaudes*, selon lui ; qui n'est coupable que de quelques *erreurs de vivacité* d'après la *Gazette de Liège*, et qui enfin, d'après le docte avocat Francotte, courait dans son enseignement autant de dangers que Stanley dans l'Afrique centrale, cet aimable maître a été l'objet d'une ovation aussi inattendue que facile à expliquer.

Tous les journaux ont rapporté le fait, inutile d'en parler ; c'est une honte de plus à l'actif du parti qui se dit catholique.

Les turpitudes ne lui coûtent plus rien, et pour arriver à ses fins — quelles fins ! — il en est venu à soudoyer la voïoucratie la plus ignoble.

C'est avec une poignée de créatures sorties de nos ruelles qu'on a voulu donner le

change à l'opinion publique. Le scandale s'est accompli au grand jour, par nos rues, agrémenté de la présence de deux chefs de l'ultramontanisme : les curés de St-Pholien et de St-Nicolas.

Tout ce qu'il y a d'honnête en notre ville, sans distinction d'opinion, réprouve cette hideuse échaffourée, c'est une flétrissure dont le parti catholique est responsable, et qui le déshonore.

S'il reste quelque sentiment de dignité à l'homme qu'on appelle l'évêque de Liège, il désavouera ses subordonnés sans tarder et frappera d'un châtement exemplaire ce comble d'outrage à la morale publique.

Détail significatif : un des chefs attirés du cléricanisme, un de leur candidats électoraux perpétuels, le fabricant d'armes, qui à la veille même de la chute du ministère Malou, recevait la commande des revolvers de l'armée Belge, M. Léon Nagant, enfin, devant l'action de la justice, se rendait chez les parents des victimes du doux Mellel et en nouvel inquisiteur, de sa propre autorité, donnait des démentis aux témoignages accablants pour le cher frère.

Telle enfin était la physionomie de cette affaire que le défenseur du martyr avec Dieu, maître Francotte, osait dire dans le cours de sa plaidoirie, d'après la *Gazette de Liège*, qu'un des juges avait émis d'avance cette opinion :

« On fait dire aux enfants tout ce qu'on veut. »

On s'explique dès lors le prodige d'indulgence réalisé par le tribunal correctionnel de Liège.

Une telle affaire ne peut en rester là. On peut attendre des lumières de la Cour d'appel un arrêt qui sera une réparation à l'outrage fait au sentiment public et à l'honneur du peuple Liégeois.

**

Nous nous sommes occupé du rachat du pont de la Boverie. Cette question n'est pas encore résolue et n'est pas près de l'être pour les raisons que nous donnions : l'opulente société qui exploite ce pont, voudrait bien aussi exploiter l'Etat en le faisant cracher le plus possible dans son bassinet.

C'était d'abord 17, puis 16, enfin c'est 14 cent mille de francs que la dite Société veut bien se contenter de demander pour ce pont qui a déjà rapporté une bonne partie de ce qu'il a coûté.

L'Etat a eu la générosité d'offrir *treize cent mille francs* que la dite Société refuse : on plaidera.

Tant mieux ; car les juges et les experts appelés à trancher le différend se souviendront que le pont des Arches qui ne le cède en rien pour la solidité et l'élégance à son voisin, n'a pas coûté autant, et que le pont Maghin n'a guère occasionné qu'une dépense de 600 mille francs à la ville.

Qu'on n'oublie pas que ce rachat du pont de la Boverie est une des questions électorales forgées contre le gouvernement par ceux-là même dont les prétentions aujourd'hui forment obstacle à toute solution.

J. B.

Proh Pudor !

La saison des bains de rivières commence à peine et voici déjà que les propriétaires de pudeurs trop susceptibles entonnent le petit chœur traditionnel de doléances chastes et pures avec les

quelles ils *bassinent* régulièrement chaque année leurs amis et connaissances.

Le *Journal de Liège* entr'autres, qui malgré son grand âge semble toujours avoir vingt ans dans quelque coin... des yeux, n'a pas su contenir plus longtemps les pudiques indignations de son âme virgine et dès samedi dernier, il s'écriait le rouge au front :

« La *Gazette Pétrus* se plaignait l'autre jour des baigneurs de l'Allée verte. N'est-il pas plus étonnant voir ce spectacle étrange en face de l'école de Fragnée ? On trouve cela indécent au pont de la Boverie, mais on le trouve tout naturel à Fragnée. C'est le cas de répéter : *Vérité en deça, erreur au delà* ! Puisque Fragnée est en train de devenir ville, et pourrait-on pas y établir un système de bateaux couplés comme au pont de la Boverie et comme dans toutes les villes qui longent le Rhin. »

Je ferai d'abord remarquer à mon illustre confrère qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'on trouve *tout naturel* à Fragnée le spectacle prétendument étrange dont il s'agit dans l'espace. Il n'y a, je crois, rien d'aussi naturel qu'un homme revêtu du même costume que le Dompteur du *Torai* et dans cet ordre d'idées un baigneur au neuf-dixième nu, doit incontestablement paraître plus naturel que déguisé en petit crêvé ou en cocher de corbillard.

Mais ce que je trouve moins naturel, c'est le sous-entendu peu ou trop galant (ad libitum) que le *Journal de Liège* lance sans façon à l'adresse de l'école de Fragnée.

Il n'est nullement probable en effet, que les dames attachées à cet établissement aient pour habitude de conduire leurs élèves sur le rivage pour leur faire admirer les ébats plus ou moins poétiques auxquels se livrent, très innocemment du reste, les baigneurs du bassin de la Boverie.

Si d'ailleurs il leur prenait par hasard une fougue de ce genre, les normalistes n'apercevraient, vu la distance, que très vaguement ce qui se passe sur l'autre rive et en supposant même qu'elles fussent munies des longues-vue les plus perfectionnées, elle ne découvriraient, en tout cas, rien que de très normal.

L'école de Fragnée n'avait donc pas à être citée dans les chastes protestations du *Journal de Liège*.

Ces protestations ne peuvent lui avoir été inspirées que par quelques fausses-ingénues en disponibilité qui se croient obligées de faire ressortir elles-mêmes la solidité de leur vertu pour tâcher de se faire une position sociale.

Eh ! bien je tiens à déclarer à ces vertus farouches que si elles ne peuvent se promener le long d'un fleuve sans chercher à découvrir quand même les charmes invisibles de quelques nageurs en caleçon, il ne leur reste qu'un parti à prendre, c'est de se retirer au plus vite dans un cloître afin d'y placer leur innocence sous la protection de la Sainte-Vierge ; car, parole d'honneur, il

faudrait bien peu de chose pour qu'elle tombe.... à l'eau.

Que les amateurs de bains de rivières protestent donc avec indignation contre les entraves réclamées par les ultramontains de la pudeur.

A chacun son tour d'ailleurs !
Nous supportons bien tout l'hiver, sans murmurer (au contraire), le décolletage de ces dames; qu'elles nous permettent en revanche de nous mettre à l'aise pour nous baigner pendant l'été !
ZUTALORS.

Un peu de tout.

Ces pauvres architectes. — Le tribunal de Bruxelles vient de prendre une singulière décision.

Un locataire d'un immeuble quelconque de la capitale plaide en résiliation de bail sous prétexte que sa maison était infestée par un nombre indéfini de punaises.

Le tribunal n'a voulu se prononcer, dans une affaire aussi grave, qu'en entière connaissance de cause.

Avant de statuer au fond, il a ordonné une expertise et il a désigné comme expert.... un architecte.

Voilà donc les architectes devenus, de par la jurisprudence, docteurs en comptage de punaises ! Franchement il ne leur manquait plus que cela !

Toujours M. Sainctelette. — Les journaux politiques (?) continuent à se chamailler sur le point de savoir si, oui ou non, M. Sainctelette restera ministre des travaux publics.

Toutes les polémiques engagées à ce sujet n'ont jusqu'à présent abouti à rien de précis.

Ce qui reste cependant d'une clarté archilimpide, c'est que M. le Ministre persiste à rester en villégiature et qu'il s'obstine à palper, sans murmure, ses appointements de 21,000 balles.

Indisposition des Maires. — On sait ou on ne sait pas (cela m'est égal) que les autorités municipales de Paris avaient invité les maires de toutes les capitales de l'Europe à venir soiffer au grand banquet international donné à l'occasion de l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville de la capitale française.

Certains invités, entr'autres les maires de Berlin et de Vienne, se sont fait excuser quinze jours avant le banquet pour cause d'indisposition.

Que dites-vous de ces maires qui prévoient quinze jours à l'avance qu'ils seront indisposés à un moment déterminé ?

Il est vrai que les indispositions de maires durent souvent neuf mois.

A Ougrée. — Monsieur le maire d'Ougrée ferait bien de faire surveiller les rives de la Meuse aux environs de Val-Benoit.

Les dames vertueuses et autres qui se trouvent sur les bateaux le soir se voient souvent dans la nécessité de rougir, pendant la traversée de cette commune, en présence des débats très peu chastes auxquels se livrent effrontément certains baigneurs de bas étage.

Il serait désirable que le garde-champêtre de la localité suivit l'exemple de certain de ses collègues du Hainaut, grand amateur de bonnes mœurs, qui avait fait bravement afficher le petit boniment suivant :

« Le garde-champêtre de la commune d'A.... prévient les publiques que tous ceux qui seront trouvés se baignants dans la rivière sans avoir couvert leurs décence par un chansson à tout endroit propices occupées par les femmes et filles à lavait leurs linges et lecives seront punis aux lois et règlement. » (!!!!)

Sauf respect. — Un honorable habitant de Saint-Séverin vient de transférer son domicile rue Basse-Sauvinière, 2.

Croyant avec raison qu'il se passe dans cette dernière rue des choses... (mais n'insistons pas,) notre estimable concitoyen a fait placarder des affiches par lesquelles il annonce « qu'il demeure actuellement place du Théâtre, 2, pres de l'Hôtel Papy. »

O police liégeoise, voilà bien de tes coups ! Être obligé de faire des périphrases pour annoncer que l'on habite une rue du centre de la ville, n'est-ce pas un comble !

Cela me rappelle un vieil ami qui habitait Pierreuse et qui chaque fois qu'on le questionnait sur l'emplacement de ses pénates,

répondait avec dignité : « Je reste derrière le palais.... un peu plus haut. »

Ecce iterum Mellel. — Les débats de l'affaire du frère Mellel ont révélé cette circonstance incroyable, à savoir qu'un petit-frère de seize ans pouvait librement exercer en Belgique la profession d'instituteur avec Dieu.

Quoi ! pour pouvoir aller au Sénat s'offrir mutuellement des prises de tabac et des pastilles de jujube, il faut avoir quarante ans accomplis, et le premier gamin venu pourrait, sous prétexte de liberté d'enseignement, s'arroger le droit de donner un petit cours de morale..... libre !

Si les lois Belges tolèrent de tels non-sens, il faut les corriger au plus vite.

Rubentiana. — Nous avons sous les yeux une petite brochure intitulée : « Cautiques à l'usage de l'Église St-Denis, à Liège. »

Nous ne résisterons pas à la tentation de communiquer à nos lecteurs le numéro deux de ces édulcorations sacrées.

Lisez et savourez moi cela :

1.
Tu vas remplir les vœux de ma tendresse,
Divin Jésus, tu vas me rendre heureux;
O saint amour ! délicieuse ivresse !
Dans ce moment mon âme est tout en feux. (bis.)

2.
Ne tarde plus, mon adorable père,
Ne tarde plus à venir dans mon cœur :
Rien sans Jésus ne peut le satisfaire,
Tout autre objet est pour lui sans douceur. (bis.)

3.
Divin époux, tu descends dans mon âme,
C'est aujourd'hui le plus beau de mes jours.
Que tout en moi se ranime et m'enflamme :
Divin époux, je t'aimerai toujours. (bis.)

Si le délicieux Rubens fait répéter beaucoup de poésies de ce genre dans ses fameuses retraites préparatoires, les fiancées de St-Denis doivent être admirablement préparées au Sacrement de mariage.

BRICOLEUR.

JADIS ET AUJOURD'HUI

A notre temps où tout marche, il y a deux classes qui semblent sur notre pauvre monde vouloir toujours nous arrêter, nous retenir, nous faire rétrograder.

Ces deux classes, piliers d'un régime fini, c'est la noblesse et le clergé.

La première, dont nous parlerons seule, était jadis brillante, active, et même à beaucoup d'égards, supérieure à son allié. Depuis elle dégénère, et ce n'est qu'une faible minorité de ses descendants qui se signale par l'esprit et la virilité de l'intelligence.

Qu'on nous laisse exhumer une figure de l'ancien régime, un type unique, et qui eut à la différence de ses pareils, le suprême don du rire.

Comme le Paris d'Offenbach, il aurait chanté partout :

Toujours gai, soyons gai
Je le suis, je le veux (bis.)
Et tra la la, et tra la la....

Ce héros fameux dans les fastes de la plaisanterie, du coq à l'âne, du calembour et de ces petits riens qui firent la joie d'une génération, c'est le marquis de Bièvre, né en 1747, et qui à peine âgé de 42 ans, mourut au milieu de nous, dans la charmante ville de Spa.

Cet esprit intarissable inventa ce genre de jeux de mots qu'on fait encore aujourd'hui.

En voici un exemple, sous forme de facétie, qui parut en 1770 : *Lettre à Madame la Comtesse Tation par le sieur de Bois Flotté, étudiant en droit jil.*

(Nous passons le préambule). « L'abbé Quille descendait en droite ligne de compte d'un eunuque blanc de poulet de Mithridate. Son père le mit dans une pension vagère, ou on lui donna tous les maîtres de maison possibles; un maître de dessin prémédité, un maître à chanter pouille.

Il fit d'autant plus de progrès qu'il avait plus de mémoire d'apothicaire et un goût pour l'étude de notaire qui n'avait point de bornes de rue. A douze ans il connaissait déjà toutes les langues

fourrées; à treize, il fit une ode en vers luisants; à quatorze, il donna une pièce de deux sous en cinq actes de contrition qui, de l'aven de tout le monde, était un chef-d'œuvre de l'art rance. L'année suivante il parut dans le monde dans tout son lustre de cristal et l'on peut dire qu'il y débuta avec le plus grand éclat de bombe. L'abbé Quille obtint une abbaye; lorsqu'il fit son entrée de ballet on sonna toutes les cloches de melon, on fit battre la caisse d'escompte, on tira plus de quinze cents boîtes à bonbons.

Il s'y comporta à merveille; tout ce qu'on lui reprocha, c'était de dire trop de fagots d'épines. Un soir qu'il sortait du sermon, il rencontre un dragon volant qui lui marche sur le pied de la lettre. Dans le premier mouvement de pendule, l'abbé Quille lui donna un soufflet de forge, à quoi l'autre répondit par un coup de pied en cap et un coup de poing d'Alençon qui lui fit perdre une quantité prodigieuse de sang-sues; arrive le guet-à-pens qui l'emmena chez lui où il meurt deux heures après. Le lendemain, son corps de garde fut mis dans une bière de Mars pour être porté en terre cuite. Tous les religieux de son abbaye accompagnèrent son convoi dans l'ordre qui suit : le père Foreur commençait la marche, venaient ensuite le père Ijord, le père Manant, le père Fide, le père Sonnage, le père Uquier, le père Séverant, le père Nicieux et enfin le père Sécuteur; le père Clus suivait de loin à cause de ses infirmités. Lorsque le convoi fut arrivé, le père Messe commença le service, le père Soreille toucha et le père Pétuel joua du basson; on chanta une hymne de la composition du père Vers et le père Oquet prononça l'oraison funèbre. Le soir on donna un grand repas où l'abbé Daine et l'abbé Gueule furent invités; on les pria d'amener avec eux l'abbé Casse et l'abbé Cassine sans oublier l'abbé Quéé et l'abbé Trave. L'abbé Tise et l'abbé Vue qui n'avaient point été priés, s'y trouvèrent cependant ainsi que les amis du défunt, tels que l'ami Taine, l'ami Nute, l'ami Traille et l'ami Graine. Ainsi se termina cette auguste cérémonie, qui n'était qu'un hommage rendu à la mémoire de l'abbé Quille; mais une gloire plus solide et plus rare, c'est l'avantage qu'il a eu de voir à la fois dans son abbaye plusieurs saints et saintes, savoir : Saint-Doux, Saint-Uron, Saint-Laix, Saint-Phonie, Saint-Palthe, Sainte-Ure, Sainte-Onge et Sainte-Ase. »

Encouragé par le vif succès qu'eut cette boutade, d'un genre absolument neuf pour l'époque, de Bièvre voulut faire mieux encore; il aborda le grand genre et écrivit une tragédie, empruntée à un sujet national *Vercingétorix*.

Voici comment il fait parler son héros aux officiers Gaulois :

« Dans ces lieux à l'anglaise où ma voix vous amène
Il faut de mes malheurs rompre le cours la Reine
Ainsi vous dont l'esprit est plus mûr miloyen
Donnez-moi des conseils digne d'un citoyen,
Et surtout de *aroguet* dans nos vertus antiques
Retablissez le sort de nos sujets *Lyriques*
Avec moins de secours et de bras de *fauteuil*
Des Romains autrefois je creusai le cercueil

Et je pus comme un bouc dissiper vos alarmes.
Pensez vous que César me voyant approcher
Ose continuer le siège du cocher.

Ce genre d'esprit trouva des imitateurs dont le spirituel marquis n'eut pas toujours à se louer.

C'est ainsi qu'un gentilhomme appelé de Chambre lui envoya l'invitation suivante :

Monsieur le marquis,
« Votre esprit et votre mérite font tant de bruit dans le monde, que je m'estimerais très honoré de vous recevoir à table.
Venez donc; ce sera un repas sans façon, et vous dinerez à la fortune du pot de chambre.

Obligé de quitter la France à la suite de la révolution de 1789, de Bièvre vint à Spa où il mourut faisant toujours des mots. A son heure dernière, il dit à l'entourage :

« Messieurs, je m'en vais de ce pas (de Spa.) »

Un recueil de ses œuvres sous le titre de *Biévriana*, a longtemps fait les délices des rieurs de France.

Comme il est pas connu, en voici quelques extraits :

— Louis XVI disait un jour au facétieux marquis « Monsieur de Bièvre, vous qui faites des calembours sur toutes sortes de sujets, faites en donc un sur moi. — Oh ! Sire, répondit le marquis en souriant et s'inclinant, Votre Majesté n'est pas un sujet. »

— Turgot et Miroménil étant fort incommodés de la goutte, il disait que ces ministres s'en allaient *goutte à goutte !*

— Une de ses maitresses lui ayant donné son portrait fait par un peintre maladroit, il s'écria : « Ah ! quel est le sot qui a fait une *croûte de ma mie.* »

Un jour qu'il déjeunait chez Sophie Arnould, on servit un melon auquel on trouva de pâles couleurs : « N'en soyez pas surpris, dit de Bièvre, c'est qu'il *relève de couches.* »

Un pauvre gentilhomme ayant épousé moyennant une grosse dot, une jeune fille qui était enceinte, de Bièvre lui dit « qu'il avait fait un marché d'enfant. »

Un jour d'été le comte d'Artois lui demanda une pointe, lui recommandant qu'elle fut courte : « Monseigneur, lui dit-il, l'usage des *courte-pointes* est superflu dans cette saison. »

Son jockey à qui il avait donné une commission pressée, s'était laissé tomber tout de son long au milieu de la rue : « je ne t'avais pas commandé d'*aller ventre à terre* » lui dit-il.

Comme il traversait le Pont-neuf avec un de ses amis, il laisse échapper un bruit de provenance équivoque et comme son ami le lui reprochait : « A quoi servent donc les *parapets* ? demanda-t-il pour toute excuse.

Le chirurgien Daran avait inventé les bougies élastiques pour les maladies de l'urètre. Une dame demanda à de Bièvre ce que c'était que Daran : « C'est, lui dit-il, un homme assez singulier, qui prend nos vessies pour des lanternes. »

Il disait que la salle de l'Opéra devait être plus propre que celle des autres spectacles parce que les *balais (ballets)* en étaient infiniment meilleurs.

En 1764, Miré, danseuse de l'Opéra, enterra son amant. M. de Bièvre proposa l'épithaphe suivante qu'on devait graver en musique sur son tombeau : *la miré la mi la.* (La Miré l'a mis là !)

De Bièvre voyant entrer aux Tuileries trois femmes dont l'une était boiteuse, la seconde habillée de blanc et la dernière en noir, dit à un ami : « Voilà une *croche*, une *blanche* et une *noire* qui valent pas un *soupir.* »

Pavillon de Flore

M. Jean Nicolay, un de nos meilleurs diseurs de chansonnettes, organise un grand Spectacle-Concert suivi d'un bal à Grand Orchestre, pour le Dimanche, 6 Août.

M. Nicolay s'est assuré le précieux concours de Mesdames Chantraine et Joachims, de Messieurs Paul Gevaert, Delvoye, Antoine, J. Thurion et de la section dramatique du Caveau Liégeois.

Nul doute que le public ne se rende en foule ce soir là au Pavillon de Flore pour prouver sa sympathie au bénéficiaire qui a toujours fait preuve de désintéressement aux soirées de bienfaisance où il a été appelé.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le programme complet de cette belle représentation.

Théâtre du Pavillon de Flore

FÊTES ST-PHOLIEN.

DIMANCHE 16 et MARDI 18 JUILLET.
GRANDS BALS ET FÊTES DE NUIT
Prix d'entrée : UN Franc par personne.

LUNDI 17 JUILLET.
GRAND CONCERT DE SYMPHONIE
sous la direction de M. Meurice.

Prix d'entrée pour le Concert : 25 centimes par personne à retrouver sur la consommation.
On y vendra : Bières, Vins et Liqueurs.

Liège. — Imp. et Lith. mécanique de J. Daxhelet.

GLANAGE.



- Bonne affaire, on rétablit les tambours en France!
- Bah! Il est à craindre que la Belgique ne suive pas cet exemple.
- Il n'y manque pas de peaux d'âne, cependant



- Comment se fait-il que le parquet n'ait pas encore fait pour suivre le prince de Looz du chef de port d'armes prohibées?
- Tu verras, mon cher, c'est une affaire à l'eau.



Les incurables
- Ainsi, nous allons aller au pied de la Chartreuse?
- Bah! nous ne serons qu'à 1500 mètres de la place St-Lambert!
- Oui, mais aussi à 800 mètres de Robermont!



Au parc d'Avroy.
- Ne trouves-tu pas mon chéri, qu'il y a trop de fleurs ici
- Ah! oui, trop de fleurs, (à part) et surtout trop de lumière!



M.M Ziane et les membres de la Commission des travaux visitant la nouvelle rue entre le Pery et Hors Château.



Voulant témoigner à S. Medard toute leur reconnaissance pour les bienfaits dont il ne cesse de les combler, les M^{rs} de parapluies lui offrent un arrosoir d'honneur.



Les petits frères ne sont pas seulement bons à caresser ou à assommer les enfants; la femme a aussi pour eux bien des charmes à l'occasion.



Frère Antoine s'ennuyait dans ses cuisines; il implora Vénus sous la forme de Madame X... qui ne fut pas insensible à ses avances



Au bout de huit jours, tout était pour le mieux dans le meilleur des ménages chez M^r X...



Mais M^r X... d'humeur jalouse, feignit un voyage pour surprendre la coupable et son cher frère.



Rentrant à l'improviste il trouva chez lui un spectacle qui ne lui laissait aucun doute sur le sort de sa tête



Il voulut venger son honneur, mais plus vigoureux que lui, le cher frère, lui admistrast une solide raclée.



Après cela, le cher frère s'en alla dans quelque couvent où il goûte avec Melle les douceurs d'un repos bien mérité.



Les maris cocus et bien pensants se cotisent actuellement pour lui offrir une médaille de vertu.

Moralité
Ah! quel plaisir d'être petit-frère! (Air connu)

Hubalun

(ON NOUS ÉCRIT DE ROCHEFORT)